

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/07/2024 - B2024/034012 - 2022 B 09508 - 921 035 507 - A2CTI



COMPTES ANNUELS

Exercice au **31/12/2023**

SAS A2CTI

318 Allée des Frênes

69300 CALUIRE ET CUIRE

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS A2CTI** relatifs à l'exercice du **02/11/2022** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 16 211 euros

Chiffre d'affaires : 48 217 euros

Résultat net comptable : 8 006 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LYON
Le 28/04/2024

Signature

VALERIE VIAL SIMONIN

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023		
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
ACTIF CIRCULANT	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	TOTAL (II)			
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres créances	718		718
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	15 493		15 493
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL (III)	16 211		16 211
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		16 211		16 211

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ... Ecart de réévaluation	2 000
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	8 006
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	
	Total des capitaux propres	10 006
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	
	Total des autres fonds propres	
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	
	Total des provisions	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	395
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 116 4 694
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	
	Produits constatés d'avances	
	Total des dettes	6 205
	Ecart de conversion passif	
	TOTAL PASSIF	16 211
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		8 005,62
(1) Dont dettes à moins d'un an		6 205
(2) Dont concours banc. courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3) Dont emprunts participatifs		

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		02/11/2022	14
		31/12/2023	mois
Capital souscrit non appelé			
TOTAL II - Actif Immobilisé NET			
TOTAL III - Actif Circulant NET		16 211	100,00
Autres créances		718	4,43
TVA SUR SERVICES EXTERIEURS	66 0,41		
CREDIT TVA A REPORTER	532 3,28		
TVA/FACTURES NON PARVENUES	120 0,74		
Disponibilités		15 493	95,57
LCL	15 493 95,57		
TOTAL DU BILAN ACTIF		16 211	100,00

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		02/11/2022	14
		31/12/2023	mois
TOTAL I - Capitaux propres		10 006	61,72
Capital Social ou individuel		2 000	12,34
CAPITAL	2 000 12,34		
Résultat de l'exercice		8 006	49,38
TOTAL II - Autres fonds propres			
TOTAL III - Total des Provisions			
TOTAL IV - Total des dettes		6 205	38,28
Emprunts et dettes financières divers		395	2,44
C/C SP	395 2,44		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 116	6,88
COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEURS	396 2,44		
FRS FACTURES NON PARVENUES	720 4,44		
Dettes fiscales et sociales		4 694	28,96
URSSAF	3 281 20,24		
ETAT IMPOTS SUR BENEFICES	1 413 8,72		
TOTAL DU BILAN PASSIF		16 211	100,00

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	
	Production vendue (Biens)	
	Production vendue (Services)	48 217
	Montant net du chiffre d'affaires	48 217
	Production stockée	
	Production immobilisée	
	Subventions d'exploitation	
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	
	Autres produits	
	Total des produits d'exploitation	48 217
	Achats de marchandises	
	Variation de stock	
	Achats de matières et autres approvisionnements	
	Variation de stock	
	Autres achats et charges externes	22 206
	Impôts, taxes et versements assimilés	600
	Salaires et traitements	15 993
	Charges sociales du personnel	
	Cotisations personnelles de l'exploitant	
	Dotations aux amortissements :	
	- sur immobilisations	
	- charges d'exploitation à répartir	
	Dotations aux dépréciations :	
	- sur immobilisations	
	- sur actif circulant	
	Dotations aux provisions	
	Autres charges	
Total des charges d'exploitation		38 798
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 419

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		9 419
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	
	Perte supportée ou bénéfice transféré	
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	Total des produits financiers	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	
	Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		9 419
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Total des produits exceptionnels	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice ou perte)		
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 413
TOTAL DES PRODUITS		48 217
TOTAL DES CHARGES		40 211
RESULTAT DE L'EXERCICE		8 006
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		02/11/2022	14
		31/12/2023	mois
Total des produits d'exploitation		48 217	100,00
Ventes de marchandises			
Production vendue Biens			
Production vendue Services + Travaux		48 217	100,00
Production vendue Services FRANCE		48 217	100,00
PRESTATIONS SERVICES LC 20%	48 217	100,00	
Montant net du chiffre d'affaires		48 217	100,00
Autres produits d'exploitation			
PRODUITS DIVERS DE GESTION			
Total des charges d'exploitation		38 798	80,47
Autres achats et charges externes		22 206	46,05
PETIT MATERIEL	827	1,71	
HONORAIRES COMPTABLES	2 145	4,45	
HONORAIRES JURIDIQUES	2 100	4,36	
CADEAUX CLIENTELLE	827	1,72	
VOYAGES DEPLACEMENTS GERANCE	329	0,68	
INDEMNITES KILOMETRIQUES	12 770	26,48	
RECEPTIONS	1 312	2,72	
TELEPHONE INTERNET	1 433	2,97	
AFFRANCHISSEMENTS	65	0,14	
SERVICES BANCAIRES	398	0,82	
Impôts, taxes et versements assimilés		600	1,24
COTISATION FONCIERE DES ENT.	600	1,24	
Salaires et traitements		15 993	33,17
MUTUELLE AXA	1 837	3,81	
REMUNERATION PRESIDENT TESE	8 000	16,59	
URSSAF TESE	6 155	12,77	
Autres charges de gestion courante			
CHARGES DIVERSES DE GESTION			
Résultat d'exploitation		9 419	19,53
Total des produits financiers			
Total des charges financières			
Résultat financier			
Résultat courant avant impôts		9 419	19,53
Total des produits exceptionnels			
Total des charges exceptionnelles			

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

02/11/2022	14
31/12/2023	mois

Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices		1 413 2,93
IMPOTS SUR BENEFICES	1 413 2,93	
Résultat de l'exercice		8 006 16,60

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

02/11/2022	14
31/12/2023	mois

CHIFFRE D'AFFAIRES	48 217	100,00
Ventes de marchandises - Achats de marchandises - Variation stocks de marchandises MARGE COMMERCIALE (a)		
Production vendue + Variation production stockée + Production immobilisée PRODUCTION DE L'EXERCICE	48 217	100,00
- Achats stockés approvisionnement - Variation des stocks et approvisionnement - Achats de sous-traitance directe MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	48 217	100,00
MARGES (Commerciale + Production)	48 217	100,00
- Achats non stockés (c) - Autres charges externes (c) CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	827 21 379	1,71 44,34
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	22 206	46,05
+ Subventions d'exploitation - Impôts, taxes sur rémunérations - Autres impôts et taxes - Salaires et traitements - Charges sociales EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	600 15 993 9 419	1,24 33,17 19,53
+ Reprises sur amortissements et provisions + Autres produits d'exploitation + Transfert de charges d'exploitation - Dotations aux amort.,dépréciations et provisions - Autres charges de gestion courante RÉSULTAT EXPLOITATION	9 419	19,53
Bénéfice-perte sur opérations en commun + Produits financiers - Charges financières RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	9 419	19,53
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
- Participation des salariés - Impôts sur les bénéfices	1 413	2,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 006	16,60

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

02/11/2022	14
31/12/2023	mois

Montant net du chiffre d'affaires			48 217	100,00
Marge commerciale				
Production vendue			48 217	100,00
PRESTATIONS SERVICES LC 20%	48 217	100,00		
Production de l'exercice			48 217	100,00
Marge brute de production			48 217	100,00
MARGES (Commerciale + Production)			48 217	100,00
Achats non stockés matières et fournitures			827	1,71
PETIT MATERIEL	827	1,71		
Autres charges externes			21 379	44,34
HONORAIRES COMPTABLES	2 145	4,45		
HONORAIRES JURIDIQUES	2 100	4,36		
CADEAUX CLIENTELLE	827	1,72		
VOYAGES DEPLACEMENTS GERANCE	329	0,68		
INDEMNITES KILOMETRIQUES	12 770	26,48		
RECEPTIONS	1 312	2,72		
TELEPHONE INTERNET	1 433	2,97		
AFFRANCHISSEMENTS	65	0,14		
SERVICES BANCAIRES	398	0,82		
Valeur ajoutée produite			26 011	53,95
Impôts, taxes & versements assimilés autres			600	1,24
COTISATION FONCIERE DES ENT.	600	1,24		
Salaires et traitements			15 993	33,17
MUTUELLE AXA	1 837	3,81		
REMUNERATION PRESIDENT TESE	8 000	16,59		
URSSAF TESE	6 155	12,77		
Excédent brut d'exploitation			9 419	19,53
Autres produits d'exploitation				
PRODUITS DIVERS DE GESTION				
Autres charges de gestion courante				
CHARGES DIVERSES DE GESTION				
Résultat d'exploitation			9 419	19,53
Résultat courant avant impôts			9 419	19,53
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices			1 413	2,93
IMPOTS SUR BENEFICES	1 413	2,93		

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

02/11/2022	14
31/12/2023	mois

Résultat de l'exercice		8 006	16,60
------------------------	--	-------	-------

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 02112022 et clos le 31122023 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS A2CTI	
SIRET 92103550700018	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
318 Allée des Frênes	
69300 CALUIRE ET CUIRE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	

B ACTIVITÉ		
Activités exercées	Autres intermédiaires commerce	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15%	9 419	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
2. Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%				
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐		
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquièmes C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD COMPTA EXPERT
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
VVS CONSEIL 9 QUAI JEAN MOULIN 69001 LYON	
Tél : 04 37 28 02 83	Tél :
OGA/OMGA : Viseur conventionné (Cochez la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 26/06/2024 Lieu : CALUIRE ET CUIRE
N° d'agrément :	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	Signature : P. SALVI
prestataire :	

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise SAS A2CTI
et Date de clôture de l'exercice 31122023

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

2 178

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

Taux de 0 %

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater)

Taux de 19 %

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SAS A2CTI		318 Allée des Frènes		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				69300 CALUIRE ET CUIRE			
SIRET		9 2 1 0 3 5 5 0 7 0 0 0 1 8		Durée de l'exercice en nombre de mois *		14	
				Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	718	074	718		
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	15 493	086	15 493		
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	16 211	098	16 211		
	Total général (I + II)	110	16 211	112	16 211		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000				
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	8 006				
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	10 006				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 116				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	4 694				
	Comptes courants d'associés	173	395				
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	6 205					
Total général (I + II + III)	180	16 211					
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A2CTI		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	
				Exercice N-1 clos le	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	215	214	
		intracommunautaires	217	218	48 217
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	48 217
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	22 206
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	600	244	600
	Rémunérations du personnel *			250	15 993
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	38 798
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	9 419
	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 413
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	8 006	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	8 006	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 413
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345			
	Zone franche urbaine (44. octus A)	987			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zones de réhabilitation rurales (44. quindécies)		138		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992		
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		993		
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
Déductions exceptionnelles	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies E)	990			
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	9 419	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	9 419	
				372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A2CTI						Néant ☒			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations		590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A2CTI**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 9 643
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 1 420
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2CTI		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 02112022		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 14	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 92103550700018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2CTI

ADRESSE (voie) 318 Allée des Frênes

CODE POSTAL 69300

VILLE CALUIRE ET CUIRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SALVI Prénom(s) Pascal
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 200
Naissance : Date 21011965 N° département 69 Commune LYON Pays FRANCE
Adresse : N° Voie 318V Allée des Frênes
Code postal 69300 Commune CALUIRE ET CUIRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		720
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		720
FRS FACTURES NON PARVENUES	720	

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A2CTI	92103550700018	4619B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
318 Allée des Frênes		
69300 CALUIRE ET CUIRE		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	9 419
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	49 465
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	9 419
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	9 419

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

A2CTI

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 318 Allée des Frênes – 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

921 035 507 R.C.S. LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 3 JANVIER 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre,

Et le trois janvier,

Monsieur Pascal SALVI,

Agissant en qualité d'associé unique de la société A2CTI, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital social de 2.000 €, dont le siège social est à CALUIRE-ET-CUIRE (69300), 318 Allée des Frênes, identifiée au Répertoire SIRENE sous le numéro 921 035 507 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON,

A pris la décision suivante concernant l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels 2023
- Affectation des résultats

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'associé unique Monsieur Pascal SALVI président de la société A2CTI, approuve les comptes annuels relatif à l'exercice du 02/11/2022 au 31/12/2023 se soldant par un bénéfice de 8006 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique Monsieur Pascal SALVI président de la société A2CTI affecte le bénéfice de l'exercice d'un montant de 8006 Euros aux réserves ordinaires.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'ASSOCIE UNIQUE

